



Convocation :..... 03.07.2024
Affichage :..... 03.07.2024

Membres (statutaires.... 10
(présents..... 8
(votants..... 8

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU JEUDI 11 JUILLET 2024 À 18H00

N° 2024/14

Objet : Approbation de l'avenant n°2 / 2023-2024 à la Convention d'Objectifs et de Moyens avec l'Université Toulouse Jean Jaurès pour l'antenne de Castres

Membres présents :

Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet :

M. Arnaud BOUSQUET, Mme Geneviève VICENTE, MM. Xavier AZAÏS, Francis MATHIEU.

Conseil Départemental du Tarn :

M. Michel BENOIT, Mme Isabelle ESPINOSA, M. Didier HOULES, Mme Ève BUGIS.

Secrétaire :

Geneviève VICENTE

Assistaient également à la réunion :

M. Jean-Luc CHAMBAULT, Directeur en charge du développement du site d'enseignement supérieur – recherche – innovation de Castres-Mazamet

Mme Idalina DOS SANTOS, Assistante de direction – Syndicat mixte

Mme Josette FABRE, Responsable des affaires financières

Délibération n° 2024/14

Approbation de l'avenant n°2 / 2023-2024 à la Convention d'Objectifs et de Moyens avec l'Université Toulouse Jean Jaurès pour l'antenne de Castres

Le Président ayant exposé,

Depuis 2014, le Syndicat mixte et l'École Nationale Supérieure d'Audiovisuel définissent les objectifs de développement de l'offre de formation et de recherche pour le site de Castres et leurs engagements respectifs, dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens conclue avec l'École et son Université de rattachement : l'Université Toulouse Jean Jaurès.

Cette convention fait l'objet d'avenants annuels fixant les engagements financiers du Syndicat mixte après le vote par celui-ci de son budget.

Vu la convention conclue le 24 octobre 2022 couvrant les périodes universitaires 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024, le Comité syndical est invité à approuver l'avenant n°2 à cette convention instituant la participation 2023-2024 à 5 000 €.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix,

- approuve l'avenant n°2 à la Convention d'Objectifs et de Moyens pour le développement de l'enseignement supérieur universitaire dans le Sud du Tarn avec l'Université Jean Jaurès pour l'ENSAV- site de Castres, joint en annexe à la présente délibération,
- approuve le montant de la participation de 5 000 € pour l'année universitaire 2023-2024,
- dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2024 du Syndicat mixte chapitre 65 compte 657381,
- autorise le Président à signer ledit avenant.

Fait et délibéré à Castres, le 11 juillet 2024

Pour extrait conforme,
Le Président,



Arnaud BOUSQUET